

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

---

VISANT À SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA PRÉVENTION  
ET LA GESTION DES INONDATIONS - (N° 1041)

Adopté

N° CD37

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Bergantz, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« opérations »

insérer le mot :

« menées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel